

R É P U B L I Q U E F R A N C A I S E



ARRÊTÉ N°ARR_2026_048
DG - Délocalisation du Conseil Municipal

Le Maire de la Ville de Hem,

Vu l'article L.2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article C038 du règlement de Sécurité dans les établissements recevant du public,

Considérant que l'installation du Conseil Municipal et l'élection du Maire et des Adjoints vont déplacer un public nombreux,

Considérant qu'il y a lieu de garantir la sécurité du public,

Considérant la proximité de la salle des fêtes et de la Mairie,

ARRÊTE

Article 1 : L'installation du Conseil Municipal et l'élection du Maire et des adjoints se déroulera le Samedi 21 mars 2026 à 10h30 à la Salle des Fêtes située au 36 rue du Général Leclerc à Hem.

Article 2 : Madame la Directrice Générale des Services de la Ville est chargée de l'exécution des dispositions du présent arrêté, qui sera transmis à l'intéressé, et dont ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet du Nord.